

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 575 Vœu relatif aux animations pendant la période des fêtes de fin d'année.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par Pierre-Yves BOURNAZEL, Eric AZIERE, Florence BERTHOUT, Pierre AURIACOMBE, Jeanne d'HAUTESERRE, Jean-François LEGARET et les élus des groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MoDem, rattaché à la DAE 279, relatif à l'instauration d'un parcours de Noël pendant la période des fêtes de fin d'année ;

Considérant que les animations organisées à l'occasion des fêtes de fin d'année contribuent à favoriser le partage, la convivialité mais aussi l'attractivité de nos quartiers ;

Considérant que près de 150 rues et 70 quartiers sont illuminés chaque année avec le soutien financier de la Ville de Paris ;

Considérant la mise en œuvre chaque année grâce à la volonté de la Maire de Paris depuis 2015 d'un nouveau spectacle « son et lumières » le 31 décembre sur l'Avenue des Champs-Élysées ;

Considérant le schéma de développement touristique de Paris mis en œuvre par la Ville en lien avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris permettant notamment le développement et la promotion de nouvelles destinations touristiques ainsi que la création de parcours autour du tourisme de savoir-faire, du « Fabriqué à Paris », etc. ;

Considérant les nombreuses animations pour les fêtes de fin d'année mises en œuvre à Paris avec plus d'une vingtaine de marchés de Noël, dont plusieurs nouveaux comme par exemple celui de la canopée, la décoration des vitrines dont celles des Grands Magasins, des chorales et de nombreux spectacles ;

Considérant les animations de fin d'année du réseau des commerçants de la SEMAEST ;

Considérant les animations mises en œuvre par la Ville de Paris fin 2018 notamment sur le parvis de l'Hôtel de Ville, du 14 décembre au 6 janvier, avec l'installation d'une forêt de sapins, l'illumination de la façade de l'Hôtel de Ville, un stand photo avec le père Noël, deux attractions, et 6 chalets commerciaux et de restauration, dont 3 de produits labellisés « fabriqué à Paris » ;

Considérant que ces animations seront complétées par de nouvelles animations, également gratuites, organisées dans le Parc Rives de Seine et place de la Concorde qui seront annoncées prochainement ;

Considérant que la Ville de Paris souhaite proposer une offre d'animation complémentaire à celle déjà importante existante, en lien avec les mairies d'arrondissement, les associations caritatives, les associations de commerçants et les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris étudie, en lien avec les mairies d'arrondissement, les associations de commerçants et les chambres consulaires, la création de parcours autour du tourisme de savoir-faire et du « Fabriqué à Paris » en complément de l'offre existante mis en œuvre par la Ville en lien avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, ainsi qu'une éventuelle piétonisation de certaines rues ;
- Que la Maire de Paris organise, en partenariat avec les associations de commerçants, le concours de la plus belle vitrine de Noël ;
- Que la Maire de Paris favorise la mise en œuvre d'animations à faible empreinte carbone et des illuminations basse consommation.